



Le Contrat vert et bleu

BIÈVRE VALLOIRE




vers une continuité naturelle pour la biodiversité



« Prendre en compte et préserver le capital écologique dans l'aménagement du territoire. C'est ce à quoi le Contrat vert et bleu nous engage. »

Le maintien de la biodiversité représente un enjeu environnemental, sociétal et économique. Il doit nous conduire à repenser notre espace de vie, notamment en milieu urbain et périurbain, en favorisant les corridors écologiques dont dépendent les espèces. Œuvrant dans ce sens, le Contrat vert et bleu est un véritable outil en faveur d'un développement responsable et concerté du territoire.

À travers cet outil, le SIRRA ainsi que les maîtres d'ouvrages engagés dans la démarche, portent une volonté politique forte en faveur de la reconquête de la biodiversité. Je vous invite à prendre connaissance dans ce document des principes et actions protégés par ce Contrat avec l'aide de l'Europe, de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau.

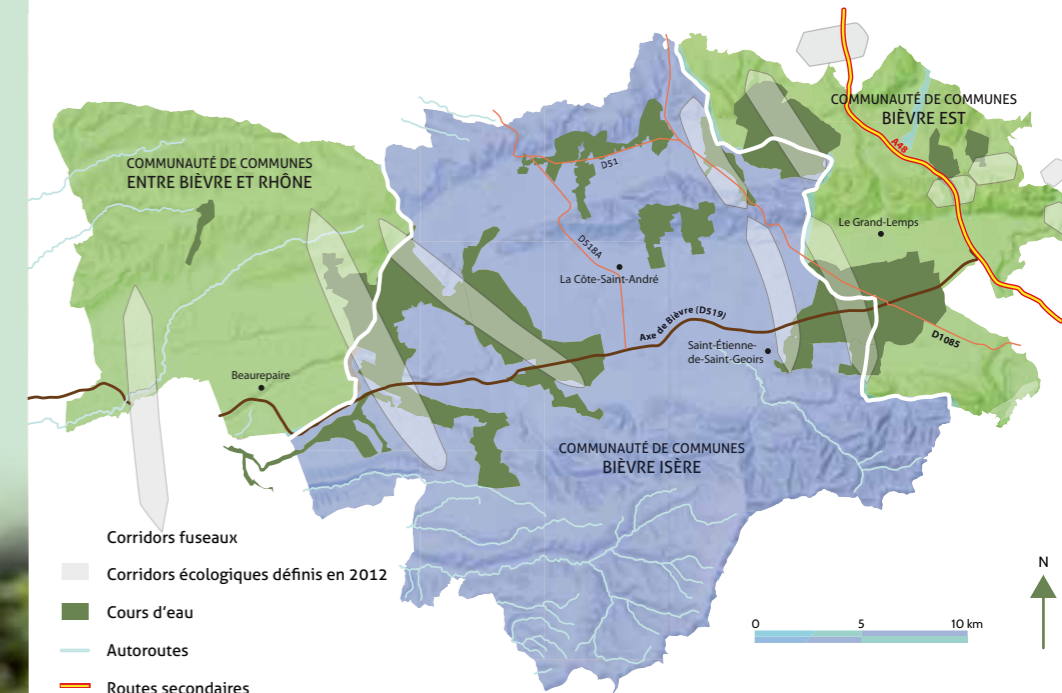
 Patrick Curtaud
Président du SIRRA
Structure porteuse du CVB



3 communautés de communes **LE TERRITOIRE**
70 communes • 87,86 km²

CONTRAT VERT ET BLEU BIÈVRE-VALLOIRE
17 acteurs • 8 M €/5 ans • 14 corridors prioritaires
42 ZNIEFF • 2 sites Natura 2000 • 53 actions
9 ENS

ESPÈCES À ENJEU DU TERRITOIRE
26 oiseaux • 5 amphibiens • 3 reptiles • 6 chiroptères

Le territoire du Contrat vert et bleu Bièvre-Valloire



Cette brochure a été conçue par  En partenariat avec 

Et cofinancée par



Conception L. Lécuyer, A. Bavarot et A. Merlin (CEN Isère), Graphisme C. Basset (MNEI)
Illustrations F. Le Bagousse pour FNE Isère / outils CVB METRO (sauf illustration points de conflit (F. Le Bagousse), Photo : R. Bartheld (CEN Isère))

© CEN Isère - Décembre 2019

La Trame verte et bleue (TVB)

La Trame verte et bleue est le nom donné aux réseaux naturels qui visent à maintenir et restaurer la circulation des animaux et la dissémination des végétaux.

La trame verte, qui fait référence aux milieux terrestres, peut par exemple être coupée en deux par une route qui devient alors un obstacle infranchissable.

La trame bleue, qui représente les milieux aquatiques, peut, quant à elle, être mise en danger par un barrage, une chute, un seuil...

À ces barrières physiques viennent se rajouter des barrières immatérielles tels que l'éclairage nocturne qui perturbe les animaux vivant la nuit, le bruit ou encore les pollutions chimiques. Ces différents espaces sont pourtant nécessaires au monde du vivant pour se nourrir, se reproduire, se reposer.

Mesure phare du Grenelle de l'Environnement, la Trame verte et bleue est un dispositif qui vise à garantir le bon fonctionnement des milieux naturels en limitant leur fragmentation et peut être utilisée comme un outil d'aménagement durable du territoire.

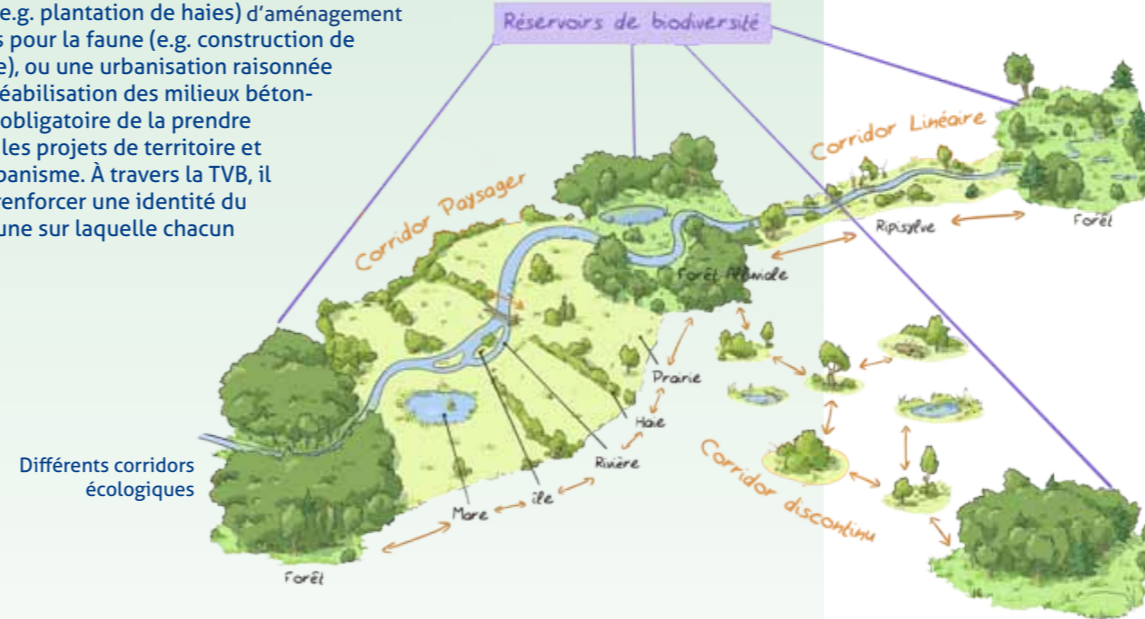
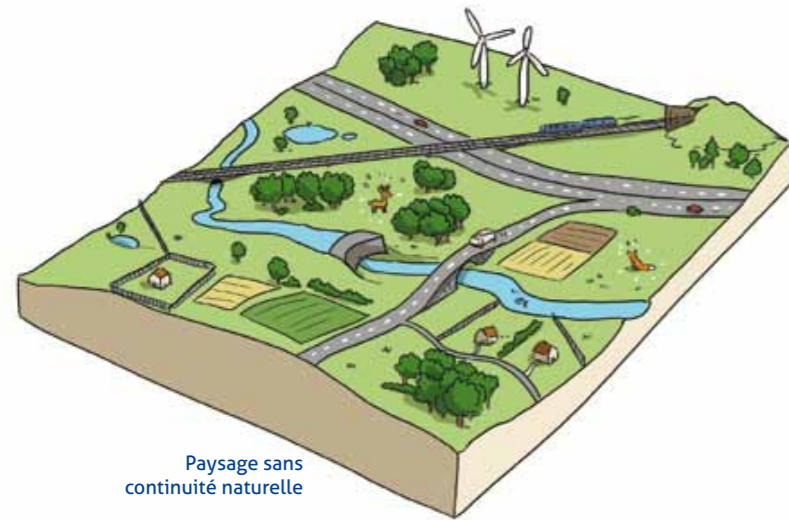
Pourquoi préserver la Trame verte et bleue et par quels moyens ?

Notre quotidien dépend de la nature. Production d'oxygène et de biomasse, atténuation des pollutions et des crues, pollinisation naturelle des plantes, régulation du climat, ressources génétiques, cadre de vie de qualité sont autant de services rendus par le bon fonctionnement des milieux naturels essentiels à notre survie. Cette interdépendance est reconnue par la Trame verte et bleue qui cherche à concilier la protection de l'environnement et un aménagement durable du territoire.

La TVB peut se traduire par des mesures de gestion du milieu agricole (e.g. plantation de haies) d'aménagement d'infrastructures pour la faune (e.g. construction de passages à faune), ou une urbanisation raisonnée (e.g. désimperméabilisation des milieux bétonnés). Il est aussi obligatoire de la prendre en compte dans les projets de territoire et documents d'urbanisme. À travers la TVB, il est possible de renforcer une identité du territoire commune sur laquelle chacun peut agir.

Le Contrat vert et bleu Bièvre-Valloire

Les Contrats verts et bleus (CVB), développés initialement par la Région Rhône-Alpes, sont des projets opérationnels menés sur 5 ans et visant à maintenir ou restaurer les corridors écologiques sur un territoire défini. Ce sont des outils contractuels qui soutiennent des actions menées par des maîtres d'ouvrages locaux (collectivité, association, entreprise) qui allient développement du territoire et maintien d'un réseau naturel garantissant le bon fonctionnement des milieux qui nous entourent. Sur le territoire de Bièvre-Valloire, le CVB, opérationnel depuis 2016, agit en fédérant les acteurs afin de créer une cohérence écologique et sociale à plusieurs échelles (régionale, supra locale ou locale) et vient compléter le Projet agro environnemental et climatique (PAEC) et le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).



Réservoir de biodiversité
Espace vital, avec une importante richesse naturelle où les espèces peuvent réaliser tout ou une partie de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri)

Biodiversité
Ensemble des milieux naturels et des formes de vies existantes sur terre ainsi que les interactions qui s'établissent entre elles et avec leurs milieux.

Corridors écologiques
Voies de déplacement terrestres ou aquatiques empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.

Point de conflits ou fragmentation de la Trame verte et bleue
Évènement ou ouvrage qui divise des milieux naturels diminuant ainsi la surface totale d'habitats, augmentant leurs isolements et limitant la mobilité des espèces.

2010 : Charte de pays du territoire Bièvre Valloire

2011 : Tentative d'élaboration d'un Contrat de corridor biologique

19 juin 2014 : Adoption Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Rhône-Alpes et de la stratégie « biodiversité et milieux aquatiques »

Janvier 2015 : Validation du Projet agro environnemental et climatique (PAEC)

2015 : Montage du Contrat vert et bleu

2016 : Validation et début de la phase opération du CVB - portage par Le Syndicat mixte du pays de Bièvre-Valloire (SMPBV)

2017 : Changement de portage Syndicat hydraulique Bièvre-Liers-Valloire

2019 : Changement de portage. SIRRA (Syndicat isérois des rivières Rhône aval)

